



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/640  
9 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 9 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU TADJIKISTAN AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du  
Ministère des affaires étrangères du Tadjikistan datée du 6 août 1996.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Rashid ALIMOV

Annexe

[Original : russe]

DÉCLARATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN

Afin d'éviter une effusion de sang inutile et la destruction de l'économie tadjike, et réaffirmant la volonté du Gouvernement de la République du Tadjikistan d'apporter une solution pacifique aux problèmes qui se posent dans le pays et aux alentours, le Ministère des affaires étrangères exprime son extrême préoccupation devant l'intensification des affrontements armés dans la région du Pamir et les régions voisines de la frontière tadjiko-afghane.

Outre les tentatives visant à imposer la terreur, le refus d'observer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu et d'autres actes d'hostilité, on assiste ces derniers temps à des préparatifs de la partie adverse en vue d'accroître sa présence armée dans les régions touchées par les affrontements militaires.

Ainsi, selon les informations dignes de foi dont nous disposons, une importante concentration de forces de l'opposition et de mercenaires d'autres pays, représentant des effectifs de près de 900 hommes, a été observée près de la frontière dans les secteurs de Yazgoulem, de Vandj et de Kalaïkhomb. Le caractère de cette concentration donne à penser que les forces en question projettent de franchir la frontière nationale pour rejoindre les formations armées de l'opposition qui opèrent à l'intérieur du Tadjikistan.

Le Ministère des affaires étrangères considère que les plans des dirigeants de l'opposition destinés à intensifier les affrontements armés constituent un désaveu flagrant des résultats des pourparlers de paix intertadjiks et note que l'existence de tels plans témoigne soit de l'absence de sincérité des dirigeants de l'opposition, soit de leur incapacité à contrôler les activités de leurs groupes armés.

Le Ministère est habilité à déclarer que les actes de provocation perpétrés le long de la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays, s'ils ne diminuent pas la volonté du Gouvernement de la République du Tadjikistan de poursuivre les pourparlers de paix, n'en risquent pas moins de compliquer sérieusement ce processus dont l'importance est vitale et de contraindre le Gouvernement à revoir en partie les engagements pris en vertu des accords conclus avec l'opposition.

Le Ministère en appelle à la responsabilité des forces qui cherchent à intensifier les affrontements armés et, au nom du Gouvernement, tient à faire savoir que si la situation s'envenime, le Tadjikistan réagira vigoureusement en faisant appel à tous les moyens dont il dispose.

Douchanbe, le 6 août 1996

-----